

NOTE D'INFORMATION

PATRIMOINE OBLIGATIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


IKHLAF METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25098 en date du 19/06/2025.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature


WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Mâani
Tel: 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : PATRIMOINE OBLIGATIONS
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000040214
- Date et référence de l'agrément : 27/03/2025, GP25050
- Date de création : 01/12/1995
- Siège social : 416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 01^{er} janvier au 31 décembre
- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 100 Dirhams
- Etablissement de gestion : GESTFONDS
- Société de gestion : WAFA GESTION représentée par Réda HILALI en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : ATTIJARIWAFABANK représentée par Youssef ROUISSI en sa qualité de **Directeur Général Délégué**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
ATTIJARIWAFABANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88
WAFA GESTION	M. Taib MAATA	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : SAAIDI & ASSOCIES représentée par Bahaa SAAIDI



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations MLT
- Sensibilité min : 3
- Sensibilité max : 7
- Indice de référence : 100% Moroccan Bonds Index Moyen Long Terme publié par BMCE Capital
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds PATRIMOINE OBLIGATIONS est de surperformer son indice de référence.

Dans cette optique, le FCP opéra pour une gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, visant à offrir le meilleur rendement et ce, en investissant essentiellement sur le marché des taux marocain (BDT, titres garantis par l'Etat, TCN, Obligations).

Le fonds pourra également investir sur les marchés actions et internationaux dans un but de diversification afin de tenter d'améliorer le rendement du portefeuille.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira ses actifs à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription et en titres d'OPCVM "actions et diversifiés" n'excédera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra réaliser des opérations de prêts et d'emprunts de titres et ce, dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs en autres valeurs et ce, dans le respect des règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP PATRIMOINE OBLIGATIONS inclut les éléments ci-après :

- Bons du Trésor,
- Titres de créances garantis par l'Etat marocain,
- Actions cotées à la Bourse de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions,
- Titres d'OPCVM,
- Titres de FPCT,
- Titres d'OPCC,
- Titres de créances négociables,
- Obligations,
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 2 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **02/01/1996**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne**. La valeur liquidative est calculée **chaque jour ouvré**.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage de la valeur liquidative dans les locaux de Wafa Gestion et du réseau d'Attijariwafa Bank, selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion ;**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

- Affectation des résultats : **capitalisation entière. Capitalisation intégrale des résultats.**

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

- Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**
- Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1% HT des montants rachetés.**
- Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :

- **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.**

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DHS
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 DHS
(3) Commission de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 DHS
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur
(7) Prestations de la société de gestion « Wafa Gestion » :	85% * Frais de gestion
(8) Prestations de l'établissement de gestion « GESTFONDS » :	15% * Frais de gestion